RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ASSOCIATION FRANÇAISE INTERPROFESSIONNELLE DE L'OLIVE (FRANCE OLIVE), SECTION DE TERRES UNIVIA.

Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales, a demandé une extension de l'accord interprofessionnel relatif au financement des actions de promotion/communication, aux actions de recherche, de développement et d'expérimentation, et aux autres actions d'intérêt général en faveur de la filière des huiles et olives de table pour les campagnes 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, conduites par l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (France Olive), section de Terres Univia.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante: consultationcvo-grandescultures@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message «Terres Univia/France Olive 2023-2026» ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau des grandes cultures, semences végétales et des produits transformés, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Organisation interprofessionnelle : France Olive - Association française interprofessionnelle de l'olive	
Période : 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en €)
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : suivi des données de production et consommation oléicoles au niveau national, européen et international. Détails bio, AOP... Suivi des ventes en grande distribution en France et sur deux marchés export (Allemagne et Grande-Bretagne). Rédaction de notes de synthèses, réalisation de présentations économiques, fourniture de données aux institutions françaises et européennes…	575 424 € (100 % de la ligne « connaissance des marchés » ainsi que 23% frais de fonctionnement).
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales; Objet et description de la ou les action(s) : sans objet	-
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union; Objet et description de la ou les action(s) : sans objet	-
d) commercialisation; Objet et description de la ou les action(s) : sans objet	-
e) protection de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) : bonnes pratiques (conseils, rédaction du cahier de l'oléiculteur, sensibilisation et formations…), démonstrations pratiques, lutte biologique contre la mouche (veille technique, diffusion des informations…) : suivi de vergers afin de disposer d'une meilleure connaissance de l'impact environnemental sur la production agricole, en s'appuyant sur des enquêtes dans les vergers d'oliviers ; plusieurs analyses de sol, analyses foliaires… Diffusion au plus grand nombre d'oléiculteurs sur les bonnes pratiques agricoles pour la culture de l'olivier, au travers de son site internet www.franceolive.fr de fiches thématiques à distribuer au cours des diverses manifestations techniques, d'articles à paraître dans la presse agricole locale et/ou revues spécialisées en oléiculture et de modules de formation ; participation aux Assises de l'Oléiculture Biologique… Dans la lutte contre la mouche, organisation de démonstrations afin de promouvoir des méthodes de lutte utilisant des stratégies alternatives et permettant de réduire l'utilisation des produits chimiques (démonstrations en salle ou sur vergers)	555 444 € (50 % de la ligne « recherche et développement » ainsi que 13% frais fonctionnement)
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production; Objet et description de la ou les action{s) : promotion collective nationale et communications régionales à travers différentes actions médias (publicité papier, web, relations presse…) et hors média (participation à des salons, réalisation de documents, relations publiques…) ; gestion d'un site web dédié à la promotion des produits oléicoles auprès du grand public, réseaux sociaux…	772 560 € (100 % de la ligne « promotion-communication ainsi que 20% frais fonctionnement)
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s) : suivi parcelles biologiques, soutien aux démarches AOP, caractérisation organoleptique des huiles d'olive en AOP… Acquérir davantage de références technico-économiques de sorte à vérifier la rentabilité de l'oléiculture biologique et à identifier les différences de coûts de production entre l'agriculture conventionnelle et biologique. Analyses réalisées en laboratoire afin d'établir le profil organoleptique des huiles d'olive en AOP ainsi que conseil et assistance aux exploitations désireuses de passer en AOP…	51 948 € (5 % de la ligne « recherche et développement» ainsi que 1% frais fonctionnement)
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique; Objet et description de la ou les action(s) : assistance technique à la transformation (performance du process, aide à la maintenance préventive…) Etude menée auprès de l'ensemble des moulins afin de prévenir les risques de panne qui pourrait entacher leur campagne. Réalisation d'audits techniques des moulins afin de recueillir des données de référence sur quelques moulins test sur base d'un logiciel d'analyse du cycle de vie. Assister les confiseurs dans l'amélioration de leurs process et de leurs produits. Organisation de deux journées technique, l'une pour l'huile et la deuxième pour les olives de table.	332 667 € (45 % de la ligne « qualité et sécurité sanitaire» ainsi que 9% frais de fonctionnement)
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : formation de jurys de dégustateurs, suivi des résidus et assistance à l'amélioration ... Maintenir des jurys de dégustateurs performants dans les bassins oléicoles ainsi qu'améliorer la qualité des huiles d'olive française au travers de formations organisées tout au long de l'année. Le contrôle des résidus se fait au travers d'analyses en laboratoire afin d'assurer et de maintenir un niveau de sécurité minimal sur l'ensemble de la production d'huiles d'olive et d'olives de table ; de garantir au consommateur d'huiles d'olive et d'olives de table françaises des produits de qualité.	205 794 € (22 % de la ligne « qualité et sécurité sanitaire » ainsi que 8% frais de fonctionnement)

j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement: Objet et description de la ou les action(s) : amélioration des systèmes d'irrigation et des techniques culturales ; acquisition de données permettant l'élaboration des recommandations en matière d'irrigation afin que les oléiculteurs puissent mieux maîtriser leurs arrosages ; Réalisation de modules de formation sur les maladies et ravageurs, sur la fertilisation et l'irrigation... Diffusion d'InfOlive et des alertes SMS (conseils, optimisation des préconisations…) ; Parcelle d'expérimentation en oléiculture biologique au Mas d'Asport ; récolte précoce	327 672 € (32 % de la ligne « recherche et développement» ainsi que 6% frais de fonctionnement)
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage: Objet et description de la ou les action(s) : travaux sur le conditionnement des huiles, suivi de la conservation des huiles d'olive et optimisation de la fixation de la DLUO ... Des études sont menées afin de déterminer tous les facteurs qui pourraient améliorer ou altérer la DLUO d'une huile d'olive (l'emballage, l'étanchéité du bouchon…) et d'assister les opérateurs dans leur démarche qualité.	97 902 € (10 % de la ligne « qualité et sécurité sanitaire » ainsi que 4% frais fonctionnement)
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : gestion et renforcement de la base de données huiles permettant notamment une reconnaissance de l'origine et des variétés d'huile d'olive à la dégustation (Base de données de caractérisation organoleptique des huiles), respect des normes liées au produits (veille, diffusion des informations,…), Veille réglementaire et assistance à l'étiquetage des produits.	286 713 € (13 % de la ligne « recherche et développement », 15% de la ligne « qualité et sécurité sanitaire ainsi que 9% frais de fonctionnement)
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments; Objet et description de la ou les action(s) : sans objet	-
n) gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action{s) : veille sur les innovations en matière de gestion des sous-produits, suivi de la réglementation des ICPE… Améliorer la gestion des sous-produits par les transformateurs ou préparateurs, proposer des solutions à l'élimination (épuration ou valorisation) des sous-produits, ayant un impact positif sur l'environnement. Informer le transformateurs sur les solutions les plus appropriées à l'élimination des sous-produits (veille règlementaire, diffusion d'informations sur le site internet de l'afidol, veille technologique, analyses des projets susceptibles de déboucher sur des solutions à la bonne élimination des résidus de transformation et enfin accompagnement technique auprès des transformateurs dans leurs démarches d'élimination : plans d'épandage, valorisation des grignons..) Suivi de la réglementation des ICPE : Participation à des réunions de concertation afin de sensibiliser les autorités aux problématiques des moulins à huile et de faire évoluer la réglementation en vigueur.	123 876 € (8 % de la ligne « qualité et sécurité sanitaire» ainsi que 7% frais de fonctionnement)
TOTAL	3 330 000 € (dont 1 198 800 € de frais de fonctionnement)

II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

(Taux de CVE, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)
Un montant de 0,03 € hors taxes par kilogramme d'olive de table livré à chaque atelier de production pour la cotisation « Producteurs » et 0,03 € hors taxes par kilogramme d'olive reçu à la charge de l'atelier de production pour la cotisation « Transformateurs – ateliers de production ») en vue de la préparation des olives de table.
Pour la campagne 2023/2024, un montant de 0,15 € hors taxes par kilogramme d'huile d'olive résultant des apports en olives pour cotisation « producteurs » et 0,05 € hors taxes par kilogramme d'huile d'olive sur la base des quantités d'huile d'olive issues de trituration des olives pour la cotisation « transformateurs – ateliers de production ».
Pour la campagne 2024/2025, un montant de 0,16 € hors taxes par kilogramme d'huile d'olive résultant des apports en olives pour cotisation « producteurs » et 0,05 € hors taxes par kilogramme d'huile d'olive sur la base des quantités d'huile d'olive issues de trituration des olives pour la cotisation « transformateurs – ateliers de production ».
Pour la campagne 2025/2026, un montant de 0,16 € hors taxes par kilogramme d'huile d'olive résultant des apports en olives pour cotisation « producteurs » et 0,06 € hors taxes par kilogramme d'huile d'olive sur la base des quantités d'huile d'olive issues de trituration des olives pour la cotisation « transformateurs – ateliers de production ».
Les appels à cotisations seront effectués annuellement, à l'issue de chaque campagne de production.
Les cotisations sont payées à Terres Univia. Terres Univia les reverse à France Olive sur demande en fonction de ses besoins de financement des actions engagées au fil de l'année.

Signature du Président de France Olive, Laurent BÉLORGEY

